



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 février 2025 à 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 02 17-01 - FINANCES - Débat d'orientations
budgétaires – Exercice budgétaire 2025

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 10/02/2025
En exercice : 33	
Présents : 29	Affichage de la convocation : 11/02/2025
Pouvoirs : 2	
Votants : 31	Affichage du compte rendu : 20/02/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL M Philippe LARGE donne pouvoir à M Olivier DEROZARD	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON Mme Sylvie RAZY	

Monsieur Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le Conseil municipal procède au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025 au vu du rapport d'orientations budgétaires et des documents présentés en séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2025 annexé,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 4 février 2025,

Le Conseil municipal, constate la tenue du débat d'orientations budgétaires

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur l'exercice 2025 au vu du rapport d'orientations budgétaires.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

21.02.2025

et de la publication en mairie le

21.02.2025

Le secrétaire
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

